

DEVIS EN ANNEXE

FACTURE JOINTE

Le parquet que vous avez choisi est constitué de BOIS, une matière naturelle contenant des caractéristiques naturelles dont il faut tenir compte après la pose.

Le bois est une matière qui peut se contracter et se dilater en fonction des variations de températures et du taux d'humidité de l'air ambiant.

Le bois constituant votre parquet est séché selon les normes jusqu'à l'obtention d'un taux d'humidité d'équilibre, correspondant à une température moyenne de 20°C et à un taux d'humidité ambiant se situant entre 40 et 60%.

Il faut savoir qu'un taux d'humidité trop bas (<40%) aura pour conséquence d'assécher le bois, les lames vont alors se rétracter et pourront se fissurer et/ou prendre la forme d'une tuile.

De la même façon, un taux d'humidité trop élevé (>60%) aura pour conséquence de faire dilater le bois, les lames vont alors s'élargir en prenant la forme d'une tuile.

En combinaison avec un chauffage au sol il faut tenir compte de valeurs plus importantes du taux d'humidité en période d'hiver et d'été. Cela peut engendrer des écarts entre les lames de parquet, un phénomène incontournable.

Ventilez vos pièces en toutes saisons afin d'éviter de grandes fluctuations d'humidité de l'air.

Utilisez un hygromètre pour mesurer l'humidité de l'air.

Placez votre plancher à un moment où l'humidité de l'air est moyenne dans la pièce.

Il est donc fortement conseillé de contrôler tout au long de la vie de votre parquet le taux d'humidité ambiant et si nécessaire, d'installer un humidificateur d'air avec sonde. Cela vous permettra d'obtenir pleinement satisfaction de votre parquet.

NOM, ADRESSE & SIGNATURE :

.....

.....

.....

Confirmez par la présente avoir reçu et respecté les conditions relatives au taux d'humidité.

Pour plus d'infos: www.cabbani.com

a member of **DECOSPAN**[®]
Wood Solutions